

## REUNION DU SAMEDI 24 OCTOBRE 2009

L'AN DEUX MIL NEUF , LE VINGT-QUATRE OCTOBRE A ONZE HEURES

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GREFFIN, Maire de SALLENELLES.

Étaient présents : Mesdames MARTINOFF Jacqueline - MASSELIN Yolande  
Messieurs LEMARCHAND Laurent - FONTAINE Thomas - BLAIS William's  
- ROSSIGNOL Etienne - GEOFFROY Frédéric - LEGOUPIL Jacques

Étaient excusés : Mme DUPUIS Thérèse qui a donné pouvoir à Mme MASSELIN Yolande  
Mr BUSSON Christophe qui a donné pouvoir à Mr GREFFIN Jean-Louis

Monsieur GEOFFROY Frédéric a été élu secrétaire de séance.

Le Compte-rendu de la séance du 22 septembre 2009 ne soulève aucune remarque.

-----

### 1 / Délibération effacement de réseau rue de Troarn :

Le Maire donne connaissance au Conseil du projet d'investissement concernant l'effacement de réseau de la rue de Troarn. Comme convenu lors de la précédente réunion, il a été demandé au SDEC, d'effectuer un nouveau chiffrage. Compte tenu des diverses solutions envisagées, notamment le nombre de candélabres et la suppression d'un effacement qui ne concerne pas la rue de Troarn, le montant total des travaux s'élève à 163 184, 77€ dont 70781,62 € à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la réalisation des travaux.

Vote Pour : 11

Vote Contre : 0

Abstention : 0

### 2 / Délibération Financement de l'effacement de réseau :

Le Projet d'investissement représentant une dépense de 70 781,62 €. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après échanges de vues :

- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté, et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant du devis : 70 781,62 €

Emprunt C.A.M. : 36 000 €

Autofinancement : 34 781,62 €

Et décide :

de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, aux conditions de taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution du prêt suivant :

- le long terme de 36 000 €, destiné à assurer le financement du projet et dont le remboursement s'effectuera en 6 années au taux fixe de 2,78 % l'an en échéances constantes trimestrielles d'un montant de 1633,77 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Abstention : 0

**..suite de la réunion du 24 octobre 2009**

**3/ Questions diverses :**

- Lors de la prochaine réunion de Conseil, il sera soulevé le sujet des panneaux publicitaires sur les maisons d'habitations.

- Monsieur Frédéric GEOFFROY soulève le problème du stationnement Rue de Troarn notamment avant l'église.

L'ensemble des ordres du jour étant vu et aucun autre sujet abordé .  
La séance est levée à 11 heures 45.

Le Maire

Le Secrétaire

Le Conseil Municipal